

« La neige arrivée tôt nous a permis d'ouvrir le domaine skiable et d'organiser des opérations de presse conséquentes ; on va améliorer la commercialisation » a commencé Guy Hermitte en ouvrant la séance du conseil municipal.

Les tarifs pour le déneigement augmenteront de 2,5 % en 2013, ceux de l'eau potable resteront inchangés.

La commune décide de soutenir l'association des maires qui demande au gouvernement, dans le cadre du fonds de péréquation des ressources intercommunales, d'en revoir le mode de calcul qui pénalise les communes rurales.

Eau potable : la maintenance confiée à la Seerc

Compte tenu des performances environnementales du projet Durancia, une subvention est demandée à l'Europe, au titre du Feder, soit 548 431 €.

À la suite d'un appel d'of-

fres, la maintenance des installations d'eau potable est confiée à la Seerc, étant précisé que le réseau reste géré directement par la commune.

Une convention sera signée avec le service départemental d'incendie et de secours pour renforcer les secours dans la station ; une autre convention, toujours dans ce cadre, sera signée avec la société Ambulances altitude - ambulances assistance 05 pour le transport vers l'hôpital de Briançon.

En avril 2012, la commune avait demandé le classement en station de tourisme. Le dossier exigé par le nouveau dispositif légal est complété et approuvé par le conseil municipal.

Un poste d'auxiliaire puériculture est créé à la crèche de Montgenèvre, après la modification des plages horaires d'accueil. Une convention sera signée avec l'ESF pour la mise à disposition du jardin d'enfants durant la saison d'hiver.

MONTGENÈVRE
11/12/2012

LDLDSAGE114